

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1915

Artikel: Energie et "cleantech" en Suisse
Autor: Franchini, Federico
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réclame le droit à la confidentialité afin de faciliter

un accord à 18. Mais on peut aussi se préparer, quand la

situation l'exige, à une rupture de confidentialité.

L'abandon du nucléaire comme prétexte

Jean-Daniel Delley • 16 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17786>

Une motion UDC veut punir les organisations de protection de l'environnement

Le 8 juin dernier, le Conseil national a accepté une motion¹⁶ demandant que soit supprimé le droit de recours des associations contre les projets énergétiques. La proposition peut paraître habile. Elle se pare des atours à la mode de la promotion des énergies renouvelables. L'abandon du nucléaire implique que la réalisation des projets de substitution ne soit pas retardée, voire empêchée par des recours.

On prendrait plus au sérieux l'argument si la motion n'émanait pas des rangs de l'UDC, un parti toujours favorable à l'énergie nucléaire. D'ailleurs, le motionnaire ne cache pas sa mauvaise foi

puisque'il ne touche pas au droit de recours des particuliers, beaucoup plus souvent utilisé que celui des associations. En réalité la majorité du Conseil national profite de l'occasion pour ressusciter une initiative populaire radicale¹⁷ sur le même thème, séchement rejetée en votation populaire en 2008.

Il faut donc à nouveau rappeler la fonction utile de ce droit que la loi accorde aux organisations de protection de l'environnement et du paysage DP 1733¹⁸). En 2010, ces dernières se sont opposées à six reprises à des projets de production d'énergie renouvelable. Et à chaque fois la justice leur a donné raison parce que des autorités, en approuvant ces projets, ne respectaient pas la loi.

Les organisations ne prennent pas plaisir à bloquer des

projets; elles n'exigent que le respect du droit. En acceptant cette motion, le Conseil national discrédite son propre travail: il admet que les lois qu'il a adoptées et les ordonnances qui en découlent puissent être violées. Par ailleurs, en ne touchant pas au droit de recours des particuliers, il privilégie la défense des intérêts particuliers. Alors qu'en bridant l'action des associations, il affaiblit la défense de l'intérêt général que la loi est censée exprimer.

Si vraiment le droit en vigueur constitue un frein au développement des énergies renouvelables, que le Parlement le modifie en toute transparence, comme l'exige la pratique démocratique. Reste à espérer que le Conseil des Etats ne suive pas le mauvais exemple de la chambre du peuple.

Energie et «cleantech» en Suisse

Federico Franchini • 18 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17798>

C'est aussi l'avenir économique du pays qui est en jeu

Comment faire de notre pays

l'un des leaders mondiaux de l'économie verte, la «*green economy*»? Cette question d'actualité a été débattue lors du G-21 Swistainability

Forum¹⁹, un rencontre qui a eu lieu à Lausanne les 14 et 15 juin.

Avec cette grande

interrogation: revient-il à l'économie seule de résoudre les problèmes environnementaux, comme le préconise Economiesuisse, ou est-ce à l'Etat d'orienter l'économie vers un modèle de production plus écologique, en soutenant par exemple les technologies propres, les «*cleantech*».

La problématique énergétique et le développement des technologiques dites vertes constituent des enjeux cruciaux, tant d'un point de vue écologique qu'économique. C'est pourquoi le Conseil fédéral a mis en consultation en automne 2010 un plan directeur (Masterplan Cleantech¹¹). Elaboré conjointement par les départements fédéraux de l'économie (DFE) et de l'énergie (DETEC), ce plan vise à stimuler la capacité d'innovation des entreprises dans ce secteur. Le Conseil fédéral aurait dû l'approuver la semaine dernière. Mais à la suite de nombreuses interventions parlementaires et face au scepticisme affiché de certains acteurs, dont Economiesuisse, la décision est probablement reportée à l'automne.

La Suisse n'atteindra pas l'objectif¹² de réduire d'ici à 2012 ses émissions de CO₂ de 8% par rapport au niveau de 1990, comme elle s'y est engagée en signant le protocole de Kyoto. La promotion des technologies vertes pourrait contribuer à

diminuer l'empreinte écologique de notre pays et à augmenter notre degré d'autonomie énergétique.

L'objectif principal du plan est cependant économique: il faut renforcer la capacité d'innovation de la Suisse et positionner notre pays comme un des leaders mondiaux des technologies vertes. Le *cleantech* est un secteur important de l'économie suisse. Il emploie 160'000 personnes et contribue pour environ 3,5% au PIB. La Suisse fut pionnière dans ce domaine. Mais elle a perdu son avance et s'est même fait dépasser par la concurrence internationale: «*la part du commerce mondial revenant à la Suisse pour le domaine des cleantech est en recul*». Le Conseil fédéral veut que la Suisse rejoigne le peloton de tête, les *cleantech* devenant un symbole de la qualité suisse.

Sur le plan politique ce projet ne fait pas l'unanimité¹³. Parmi les plus sceptiques, on retrouve Economiesuisse. Son opposition est avant tout de nature idéologique. Le *credo* ultra libéral de l'organisation faîtière s'oppose à ce que l'Etat établisse un plan pour stimuler certains secteurs économiques. Lors du discours d'ouverture du G21 Swisstainability Forum, le directeur d'Economiesuisse l'a dit clairement: face aux problématiques environnementales, l'économie n'est pas le problème, elle est la solution.

Pour être efficace, cette solution doit venir d'acteurs économiques et ne doit pas être influencé et dirigé par l'Etat. Le terme de plan contenu dans le titre du document du Conseil fédéral fait figure d'épouvantail: «*nous sommes*¹⁴ quelque peu préoccupés par le choix du terme de plan, lequel peut être facilement interprété comme une politique industrielle dirigée et planifiée par l'Etat».

La transformation écologique de l'économie étant inéluctable, il faut saluer tout effort politique visant à mieux respecter le caractère limité des ressources naturelles. Cette prise de décision politique doit cependant prévoir des financements. Or le plan directeur du Conseil fédéral est muet sur ce point. Pour contribuer à réduire l'empreinte écologique de la Suisse, il est indispensable de soutenir les entreprises qui oeuvrent dans ce domaine. Ce que refuse¹⁴ catégoriquement Economiesuisse: «*nous rejetons fermement une nouvelle politique industrielle visant à encourager 17 branches au moyen de subventions*». Une opposition qui révèle une fracture entre les secteurs économiques traditionnels défendus par l'organisation faîtière (électriciens, nucléaire, ciment notamment) et les acteurs émergents de l'économie verte, regroupés au sein de Swiss Cleantech¹⁵.